Régie de l'énergie Québec
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

PROCÈS-VERBAL

Dossier no : R-4034-2018

Date : 11 juin 2018

HEURE	REMARQUES
9 h 02	Début de la rencontre préparatoire
9 h 02	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audiencière
9 h 03	Remarques préliminaires de Me Marc Turgeon sur le déroulement de la rencontre préparatoire
9 h 06	Représentations de Me Louise Tremblay (Intragaz) sur : ➢ le lien et le traitement de la Demande en fonction des motifs et des préoccupations soulevés à la décision D-2014-053; ➢ l'établissement des besoins d'Énergir en matière d'emmagasinage nécessitant les investissements requis par Intragaz au présent dossier; ➢ l'opportunité de suspendre l'étude de la Demande dans la mesure où les besoins en entreposage découlant du Plan d'approvisionnement 2019-2022 d'Énergir font présentement l'objet d'un processus d'examen complet et doivent être approuvés dans le dossier R-4018-2017 Phase 2; ➢ le traitement de la Demande en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*; ➢ l'échéancier de la Demande.
9 h 31	Fin des représentations de Me Tremblay
9 h 31	Questions par Me Lise Duquette à Me Tremblay
9 h 45	Fin des questions par Me Lise Duquette à Me Tremblay
9 h 45	Questions par Me Turgeon à Me Tremblay
9 h 52	Fin des questions par Me Turgeon à Me Tremblay
9 h 53	Représentations de Me Guy Sarault (ACIG) sur : ➢ l'établissement des besoins d'Énergir en matière d'emmagasinage nécessitant les investissements requis par Intragaz au présent dossier; ➢ le lien et le traitement de la Demande en fonction des motifs et des préoccupations soulevés à la décision D-2014-053; ➢ l'opportunité d'avoir un contrat à long terme entre Intragaz et Énergir; ➢ l'opportunité de suspendre l'étude de la Demande dans la mesure où les besoins en entreposage découlant du Plan d'approvisionnement 2019-2022 d'Énergir font présentement l'objet d'un processus d'examen complet et doivent être approuvés dans le dossier R-4018-2017 Phase 2.
10 h 14	Fin des représentations de Me Sarault
10 h 14	Question par Me Turgeon à Me Sarault
10 h 16	Questions par Me Duquette à Me Sarault

Dossier no : R-4034-2018

Date : 11 juin 2018

HEURE	REMARQUES
10 h 19	Fin des questions par Me Duquette à Me Sarault
10 h 20	Représentations de Me Vincent Locas (Énergir) sur : ➢ le lien et le traitement de la Demande en fonction des motifs et des préoccupations soulevés à la décision D-2014-053; ➢ l'établissement des besoins d'Énergir en matière d'emmagasinage nécessitant les investissements requis par Intragaz au présent dossier; ➢ l'opportunité de suspendre l'étude de la Demande dans la mesure où les besoins en entreposage découlant du Plan d'approvisionnement 2019-2022 d'Énergir font présentement l'objet d'un processus d'examen complet et doivent être approuvés dans le dossier R-4018-2017 Phase 2; ➢ le traitement de la Demande en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*; ➢ l'échéancier de la Demande; ➢ l'opportunité d'avoir un contrat à long terme entre Intragaz et Énergir.
10 h 34	Fin des représentations de Me Locas
10 h 34	Questions par Me Duquette à Me Locas
10 h 41	Fin des questions par Me Duquette à Me Locas
10 h 41	Questions par Me Turgeon à Me Locas
10 h 45	Fin des questions par Me Turgeon à Me Locas
10 h 46	Représentations de Me Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) sur : ➢ la question préliminaire; ➢ l'échéancier de la Demande; ➢ le traitement de la Demande en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*; ➢ l'opportunité de suspendre l'étude de la Demande dans la mesure où les besoins en entreposage découlant du Plan d'approvisionnement 2019-2022 d'Énergir font présentement l'objet d'un processus d'examen complet et doivent être approuvés dans le dossier R-4018-2017 Phase 2; ➢ l'établissement des besoins d'Énergir en matière d'emmagasinage nécessitant les investissements requis par Intragaz au présent dossier; ➢ le lien et le traitement de la Demande en fonction des motifs et des préoccupations soulevés à la décision D-2014-053.
11 h 06	Fin des représentations de Me Neuman
11 h 07	L'audience est suspendue jusqu'à 11 h 30
11 h 30	Reprise de l'audience

Régie de l'énergie Québec
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

PROCÈS-VERBAL

Dossier no : R-4034-2018

Date : 11 juin 2018

HEURE	REMARQUES
11 h 30	Commentaires finaux de Me Tremblay pour Intragaz
11 h 34	Fin des commentaires finaux de Me Tremblay
11 h 34	Échanges entre Me Duquette, Me Turgeon et Me Tremblay quant à diverses préoccupations de la Régie à l'égard de la preuve d'Intragaz, telle que soumise
11 h 42	Fin des échanges entre Me Duquette, Me Turgeon et Me Tremblay
11 h 42	Remerciements
11 h 42	Fin de la rencontre préparatoire
	Johanne Lebuis, greffière-audiencière

PROTOCOLE D'OUVERTURE

RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU 11 JUIN 2018

DOSSIER : R-4034-2018

DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCÉDER À DES INVESTISSEMENTS DANS LE BUT D'ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DU SITE D'EMMAGASINAGE DE POINTE-DU-LAC

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **Me Marc Turgeon (Président de la formation), de même que Me Lise Duquette et Me Nicolas Roy**

Le procureur de la Régie est **Me Louis Legault**

La **requérante** est :

INTRAGAZ, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Représentée par Me Louise Tremblay

Les **intervenants** sont :

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)
Représentée par Me Guy Sarault

ÉNERGIR, S.E.C.
Représentée par Me Vincent Locas

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)
Représenté par Me Dominique Neuman

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Je demanderais aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de la rencontre préparatoire. Merci.

Début : 9 h 02

Fin : 11 h 42